

Jean-Pierre GEREAU à Alain CASSART

OBJET : LE POINT SUR PROMOLETTRES AU 1/06/2017

A – REMARQUES AVANT LE C.A. DU 10/6/2017

L'audit va donc remettre son rapport au Bureau Directeur du 9 juin.

De notre côté, nous avons terminé plus tôt que prévu le plan à trois ans et vous le trouverez en annexe avec la note de commentaires rédigée par Jacques LIBERT qui a dirigé cette étude.

Vous allez présenter tout cela au C.A. du Samedi 10 juin.

Il serait dommageable de faire abstraction des bons résultats passés et il me semble donc souhaitable que ledit C.A. ait connaissance de tous les éléments déjà exposés (cf mes différentes notes) afin de combattre les idées reçues (que d'aucuns se plaisent à conforter) donnant à penser que PROMOLETTRES a toujours été un poids pour la FFSc, car c'est loin d'être le cas.

Que soit diffusées aux membres du C.A. :

- Ma note du 20 janvier 2015 expliquant le fonctionnement de PROMOLETTRES et son organigramme,
- Celle du 29 janvier 2016 concernant le bilan de PROMOLETTRES de 2007 à 2015,
- Celle du 30 janvier 2016 où j'expose mes remarques sur ce bilan,

me semblerait justifié car ces documents n'ont jamais été, à ma connaissance, portés à leur connaissance.

Je remets ces notes en pièces jointes.

IMPORTANT A CONNAITRE :

Il est utile de préciser que PROMOLETTRES a chargé ces dernières années le cabinet NPS CONSULTING d'étudier en profondeur le fonctionnement de PROMOLETTRES et ses implications vis-à-vis de la FFSc. Ce cabinet d'avocats est spécialisé dans le droit des affaires, le droit fiscal et le droit des sociétés. Maître AMBLARD, docteur en droit et maître de conférences associé à l'Université Jean-Moulin de Lyon à lui-même traité ces dossiers. Tous les rapports ont, bien entendu, été communiqués à la Présidence de la FFSc.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES SUR DUPLITOP (note du 30/6/2016)

Cependant en ce qui concerne DUPLITOP il y a un point que je voudrais compléter dans la note en question. La FFSc semble contester mon analyse. Il y a pourtant un fait certain : PROMOLETTRES a bien sorti 120.000 € de sa caisse, la FFSc non. L'argument qui consiste à dire que c'est un dû car la FFSc a financé la refonte du logiciel n'est pas recevable. En effet ce qui a été financé par la FFSc concerne essentiellement ce qui sera DUPLITOP 8, l'opération DUPLITOP 7 n'ayant pas abouti.

A titre indicatif, le coût de DUPLITOP 7 pour PROMOLETTRES sera, pour la période de 4 ans concernée, d'environ 150.000 €. Et cela ne recouvre que les frais de fabrication, les frais liés à la hotline, les frais de stockage. Et cela ne tient pas compte des royalties versées à la FISF (5% sur le PV HT, mise à jour et logiciel).

B – EN REPOSE A CERTAINES INTERVENTIONS LORS DU CA DU 7/01/2017.

Un premier point me tient à cœur. Pour ce CA je n'admets pas être considéré comme « absent non excusé ». J'avais informé que je n'étais pas libre l'après-midi. L'ordre du jour a été changé le matin du CA et je n'ai pas été informé de ce changement. J'insiste pour que cette connotation négative soit rectifiée.

Maintenant, à la lecture du compte-rendu de ce CA, j'estime que quelques mises au point sont nécessaires pour donner une information plus juste.

1°) LE DEFICIT PREVU. Le déficit de l'exercice 2016-2017 sera entièrement couvert par les résultats de l'exercice précédent. Il n'y a donc rien à provisionner pour la FFSc. Etonnant que ce point ne soit pas connu de la FFSc.

2°) SCRABBLERAMA. La FFSc très attachée à SCRABBLERAMA c'est plutôt une bonne nouvelle. Contrairement à ce qui a été avancé par certaines personnes, qui visiblement connaissent mal ce dossier, le titre a toujours été ouvert à la FFSc. Encore faudrait-il que cette dernière se serve de cette possibilité. A ce jour, ce n'est toujours pas le cas. A noter que c'est certainement pour prouver cet attachement au titre que campagne a été faite, sans contrepartie, sur le réseau de la FFSc pour s'abonner à SCRABBLE-MAGAZINE ! Magazine édité par une société ayant l'exclusivité pour publier du scrabble dans la presse et qui par son intransigeance à fait échouer, il y a quelques années, des possibilités de collaboration entre la FFSc et BAYARD-PRESSE (revue mensuelle « NOTRE TEMPS », 1 million de lecteur par numéro).

3°) MATTEL. La création de nouveaux jeux n'est pas possible. Nous avons d'ailleurs essayé un refus, CLERON et nous, pour créer des grilles codées en alpha numérique. A ce sujet il semble nécessaire de rappeler que les établissements CLERON ne bénéficient pas d'une « tolérance ». Ils ont un contrat avec MATTEL. Nous ne sommes que les revendeurs de leurs jeux et il faut préciser que les prix appliqués par les deux entités sont exactement les mêmes, laissant la liberté à chacun de choisir son fournisseur. Lorsque les deux sociétés sont présentes sur le même événement, il est convenu que chacun ne vend que ses propres produits, exception faite pour le récent LEXIBOOK SCRABBLE.

En ce qui concerne des produits éditoriaux liés au Scrabble (du style MES MOTS EN POCHE) nous n'avons pas accès à la diffusion par les grandes enseignes. Toujours un blocage MATTEL sous contrat avec MARABOUT. Nous étudions évidemment les propositions qui nous sont faites, mais à ce jour rien de probant.

L'arrêt de FRANKLIN étant un gros souci, Philippe SOULIER était prêt à financer une opération pour créer un produit commercialisé par PROMOLETTRES. Refus catégorique de MATTEL arguant de son contrat avec UBISOFT... qui ne produit rien d'intéressant pour les scrabbleurs.

En ce qui concerne les jeux MATTEL vendus par PROMOLETTRES il y a effectivement un gros problème : MATTEL refuse de nous considérer comme revendeur ! Pour répondre aux demandes de notre clientèle et les faire figurer, quand même, à notre catalogue, nous devons nous approvisionner dans des enseignes de grande distribution pratiquant des prix bas !

On voit à quel point notre « expertise » intéresse MATTEL.

4°) LA REORGANISATION DE PROMOLETTRES. Il n'y a eu strictement rien de fait dans l'urgence. Pendant deux mois j'ai demandé un temps de travail avec la FFSc qui n'a pas donné suite. De toute manière, vu le manque de place dans les locaux pour, notamment, accueillir un nouveau directeur, le plus rationnel était d'en libérer.

B – LA SITUATION ACTUELLE ET LE PLAN A TROIS ANS.

Vous trouverez ci-joint les prévisions budgétaires pour l'exercice actuel (révisé au 31 mai) et les deux saisons restant à couvrir jusqu'au passage à l'ODS 8. Contrairement aux périodes « ODS » précédentes la dégradation est notoire. Elle ne peut être que liée à des réalités économiques difficiles à maîtriser.

1°) L'ODS. C'est une énorme perte. Les achats ont été faits en fonction des ventes constatées pour les autres périodes « ODS », mais les ventes n'ont pas suivi pour cette édition. Même LAROUSSE déplore des résultats médiocres sur le titre. Il faut dire que les scrabbleurs sont de moins en moins intéressés à se procurer un ouvrage dont la principale fonction est de faire rentrer 1.500 à 2.000 mots dont l'intérêt ne semble pas évident à beaucoup d'acquéreurs potentiels. D'autant plus que les mots vraiment utilisables sont loin d'atteindre ce chiffre. Leur intérêt s'est reporté sur des ouvrages plus maniables leur apportant un plus (MES MOTS EN POCHE, GUIDE MARABOUT DU SCRABBLE). Sans compter les nombreux sites, notamment fédéraux, qui ont abondamment relayé les informations. Il faut dire que la FISF ne fait vraiment rien pour protéger sa base de mots. Elle aussi va avoir une désillusion. De plus, sur DUPLITOP, le dictionnaire est intégré.

En résumé un produit concernant de moins en moins les scrabbleurs, surtout ceux qui ne font pas de compétitions. Une situation qui risque de déboucher sur des dispositions liées à l'intérêt de l'éditeur (maintien du produit, périodicité ?).

En ce qui nous concerne nous prévoyons pour la fin de ce cycle un millier d'invendus. Légalement fin juin de cette année nous aurons la possibilité de vendre cet ouvrage avec une remise très importante le mettant proche du prix d'achat. Une opération sera menée dans ce sens, notamment à Aix. Espérons que cela minimisera la perte envisagée (17.000 € sur l'exercice 4).

2°) LES PRODUITS EDITORIAUX. En dehors de MES MOTS EN POCHE (qui, pour information, n'appartient pas à PROMOLETTRES), pas de projet en vue. Ce qui a été loupé, par la volonté de la FISF, c'est la commercialisation du remarquable GUIDE SCOLAIRE d'Aurélien DELARUELLE. La mise à jour de ce produit, sous quelque forme que ce soit, serait certainement un produit phare. Quant au reste, la multiplicité de ce qui est proposé par internet est un frein majeur.

3°) DUPLITOP 8. La version actuelle ne pourra, à ma connaissance, pas bénéficier d'une mise à jour. Ce sera donc un produit entièrement nouveau avec tout ce que cela implique comme engagement financier important. D'après le contrat de cession de la propriété du logiciel de PROMOLETTRES à la FFSc, celle-ci assure ce financement. Il est, en outre, prévu dans ce contrat que le distributeur (qu'elle est en droit de choisir) lui versera des royalties. Le tout est de savoir comment tout cela évoluera.

4°) LES JEUX DE SCRABBLE. Les semaines de festivals importants drainent beaucoup de monde. Les acheteurs potentiels savent s'organiser, et à défaut d'être présents ils ont de plus en plus tendance à déléguer leurs achats à une tierce personne pour éviter les frais de port. Il faut donc continuer à développer notre site internet pour intéresser une autre clientèle et on travaille dans ce sens. Il ne faut pas oublier que nous sommes tributaires des prix pratiqués par CLERON et que notre marge s'en trouve limitée.

5°) MATTEL. Le contrat original entre la FFSc et MATTEL a été établi il y a plus de 20 ans. Depuis cette date nous sommes dans le flou le plus absolu, et aucune démarche (seule la FFSc est habilitée à en faire) n'a été tentée pour établir un nouveau débat sur une collaboration plus large entre les deux entités. Il est vrai que c'est à double tranchant et que cela peut présenter un risque, surtout quand on connaît les positions rigides de MATTEL (voir plus haut). Mais sans ce risque rien n'évoluera tant pour la FFSc que pour PROMOLETTRES.

Par la présente, j'espère avoir apporté les informations nécessaires désirées par le C.A. qui dispose ainsi d'éléments précis pour étudier le dossier PROMOLETTRES.

Jean-Pierre GEREAU
Le 3 juin 2017